

Choix de plantes indigènes de substitution

Arbres



Merisier à grappes
(*Prunus padus*)



Sorbier des oiseleurs
(*Sorbus aucuparia*)

Arbustes



Grand sureau, sureau noir
(*Sambucus nigra*)



Églantier, rosier des chiens
(*Rosa canina*)

Arbustes



Épine-vinette
(*Berberis vulgaris*)



Bois carré, fusain d'Europe
(*Euonymus europaeus*)



Houx [à feuilles persistantes]
(*Ilex aquifolium*)

Plantes grimpantes



Chèvrefeuille des bois
(*Lonicera periclymenum*)

Plantes herbacées



Chicorée sauvage
(*Cichorium intybus*)



Campanule gantelée
(*Campanula trachelium*)



Millepertuis perforé
(*Hypericum perforatum*)



Salicaire commune
(*Lythrum salicaria*)

Plantes herbacées



Grande mauve, mauve des bois
(*Malva sylvestris*)



Épilobe à feuilles étroites
(*Epilobium angustifolium*)



Digitale jaune
(*Digitalis lutea*)



Molène noire
(*Verbascum nigrum*)

☒ plante entièrement ou partiellement toxique

Et à la place des néophytes ?

L'éradication des néophytes (envahissantes) de votre jardin libère de la place pour d'autres plantes. Occupez les espaces vides avec des plantes sauvages locales, la palette de plantes attrayantes est vaste. Lors de l'achat, veillez à ce que les plantes viennent de la région et qu'il ne s'agisse pas de variétés cultivées. Basez-vous sur les noms scientifiques afin d'éviter les confusions. Renseignez-vous sur les caractéristiques du sol et la luminosité que la plante requiert. Si malgré tout vous vous intéressez à une plante non indigène, informez-vous sur son potentiel de propagation. Le commerce de plantes en détail est soumis au devoir d'information.

Avantages des plantes sauvages indigènes

Vous favorisez la biodiversité en choisissant des plantes sauvages pour votre jardin. En effet, chacune d'elles offre nourriture à des espèces animales spécifiques. Plus il y a d'espèces végétales différentes, plus la diversité animale sera grande. Papillons, abeilles sauvages, coléoptères, oiseaux et mammifères se nourrissent du nectar et du pollen des fleurs, des fruits, des graines ou des noix, tout comme des feuilles et des pousses. Les petits animaux constituent à leur tour de la nourriture pour le maillon alimentaire suivant. Hérissons, oiseaux, chauves-souris et lézards sont attirés dans le jardin et dévorent entre autres les ravageurs.

La flore exotique est peut-être décorative, mais ne présente aucune utilité pour de nombreux animaux. Les espèces animales et végétales ont évolué durant des millions d'années pour s'adapter les unes aux autres. Les plantes exotiques ne font pas partie de ce processus. Par exemple, le cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) nourrit au moins huit espèces d'abeilles sauvages, 24 espèces d'oiseaux et huit espèces de mammifères, alors que son pendant exotique, le cornouiller soyeux (*Cornus sericea*) n'intéresse que deux espèces d'oiseaux. Autre exemple dans la famille des rosacées : 48 espèces d'oiseaux se nourrissent des fruits du merisier (*Prunus avium*), contre seulement trois de ceux du laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*), une espèce en outre envahissante. Chez les néophytes non apparentées à des espèces indigènes comme le sumac (*Rhus typhina*), le bilan est encore plus mauvais.



Contrairement aux néophytes, les plantes sauvages indigènes sont une source de nourriture pour de nombreuses espèces.

Enrichi de plantes indigènes, votre jardin deviendra une oasis de bien-être, offrant le gîte et le couvert aux animaux et vous offrant la possibilité d'observer la faune de tout près ainsi qu'un lieu de détente agréable.

Informations complémentaires

- Centre national de données et d'informations sur la flore de Suisse avec les listes actuelles et les descriptifs détaillés de toutes les néophytes envahissantes : www.infoflora.ch
- Alternatives sauvages aux plantes de jardin populaires : www.floretia.ch
- Pour un jardinage biologique et proche de la nature : www.ecojardinage.ch

Contact

Pro Natura, Dornacherstrasse 192, case postale, 4018 Bâle tél. 061 317 91 91, mailbox@pronatura.ch, pronatura.ch

Dons à verser sur le compte CH11 0900 0000 4000 0331 0

Suivez-nous :

facebook.com/pronatura
@fr.pronatura.ch

@pro_natura_fr

Plantes exotiques envahissantes de nos jardins



Plantes exotiques envahissantes de nos jardins



© Pro Natura Luzern / Niklaus Treiber

Utilisé comme plante ornementale dans les jardins, le solidage du Canada supplante aujourd'hui la flore indigène dans les réserves naturelles. C'est pourquoi il doit être combattu avec opiniâtreté.

Les plantes exotiques (ou « néophytes ») envahissantes constituent une grande menace pour la biodiversité. Participez à la lutte contre leur propagation: éliminez-les de votre jardin et remplacez-les par des plantes sauvages indigènes. Vous encouragerez ainsi la diversité des espèces dans votre jardin et dans la nature.

Que sont les néophytes ?

On appelle « néophytes » les plantes qui ont été introduites de manière fortuite ou ciblée depuis la découverte de l'Amérique en 1492 dans des régions dans lesquelles elles ne poussaient pas naturellement. Elles ont été transportées au-delà des mers et des montagnes, des obstacles qu'elles n'auraient jamais pu franchir sans intervention humaine.

Des plantes envahissantes problématiques

Parmi les 4000 espèces végétales sauvages de Suisse, près de 20 pour cent sont des néophytes. La plupart de celles-ci ne posent aucun problème. D'autres, par contre, se propagent à tel point qu'elles supplantent toutes les autres espèces – elles « envahissent ». Les néophytes envahissantes poussent souvent très vite et se propagent très efficacement.

Les néophytes envahissantes représentent un grand danger pour la biodiversité en Suisse et dans le monde. Plusieurs espèces menacent en outre la santé ou causent des dommages économiques. Les cantons, les communes et les organisations de protection de la nature investissent annuellement plusieurs millions de francs pour l'élimination des néophytes envahissantes.

Également dans votre jardin ?

Actuellement, 89 néophytes en Suisse sont considérées comme envahissantes (OFEV, 2022). Elles figurent sur une liste d'InfoFlora (voir « Informations complémentaires »). L'ordonnance fédérale sur l'utilisation d'organismes dans l'environnement interdit la vente de 31 de ces plantes ainsi que toute interaction avec 22 autres d'entre elles. Afin de ne pas mettre en danger l'être humain ni l'environnement, le devoir de diligence s'applique à toutes les autres plantes envahissantes ou potentiellement envahissantes.

Deux tiers des néophytes envahissantes ont à l'origine été introduites comme plantes ornementales et cultivées avant tout dans des jardins privés. Mais les clôtures d'un jardin n'empêchent pas les espèces envahissantes de s'échapper ni de se propager dans la nature. Éliminez-les donc de votre jardin et remplacez-les par des espèces indigènes adaptées aux conditions locales, de grande valeur écologique. Le site internet infoflora.ch vous donne toutes les informations nécessaires sur la lutte contre ces plantes et leur élimination. Le site internet floreティア.ch, quant à lui, vous propose des plantes de substitution attrayantes.



© Shutterstock / LEF Abanado

La gentiane des marais est rare et aurait déjà disparu de nombreuses régions si les protecteurs et protectrices de la nature n'étaient pas intervenus à temps et n'avaient pas éradiqué le solidage du Canada.

Enlever et éliminer correctement

- La méthode la plus efficace pour enlever les espèces envahissantes du jardin est de déterrer la plante en entier en retirant la plus grande partie possible du réseau racinaire et des pousses souterraines.

- Il est déconseillé d'abattre les espèces ligneuses envahissantes, car de nombreux dragons risquent de pousser de la souche. L'annélation est plus adaptée: il s'agit de retirer une bande d'écorce autour du tronc, à l'exception d'un petit passage.

- Le contact de la peau avec la berce du Caucase, combiné à la lumière du soleil, peut entraîner des brûlures graves.

- Pour les arbres, les espèces de renouées et la berce du Caucase, il est préférable de s'adresser à un-e spécialiste. Adressez-vous à une entreprise d'aménagement paysager ou d'horticulture de votre région.

- Comme de nombreuses néophytes envahissantes se reproduisent par leurs pousses ou leurs racines, ne les jetez pas sur votre compost, mais amenez-les dans une usine d'incinération des déchets, ou dans une installation professionnelle de compostage et de méthanisation



Utilisation selon l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement

⊗ Toute utilisation de cette espèce (vente, utilisation floristique, entretien, etc.) est strictement interdite, sauf pour la combattre.

⊘ La mise en circulation de cette espèce est interdite. Il est donc interdit de la vendre, de l'offrir et de l'importer.

⚠ Des précautions particulières sont nécessaires pour la manipulation de cette espèce afin d'empêcher sa propagation dans la nature.

Signalez aux autorités compétentes (commune, canton) toute observation de néophytes envahissantes dans la nature ou répertoriez-les dans le carnet en ligne pour les néophytes envahissantes ou dans l'application InvasivApp de InfoFlora.



Arbres
Ailante
(*Ailanthus altissima*)

Sumac, vinaigrier
(*Rhus typhina*)

Palmier chanvre
(*Trachycarpus fortunei*)

Robinier
(*Robinia pseudoacacia*)



Arbustes
Buddléia de David
(*Buddleja davidii*)

Laurier-cerise [à feuilles persistantes]
(*Prunus laurocerasus*)

Plantes grimpantes
Vigne vierge commune
(*Parthenocissus inserta*)

Plantes herbacées
Berce du Caucase
(*Heracleum mantegazzianum*)



Plantes herbacées
Impatiente glanduleuse
(*Impatiens glandulifera*)

Renouée à épis nombreux
(*Polygonum polystachyum*)

Renouée du Japon, renouée de Sakhaline et hybrides
(*Reynoutria japonica*, *R. sachalinensis*)

Sénéçon sud-africain
(*Senecio inaequidens*)



Plantes herbacées
Solidage du Canada, solidage géant
(*Solidago canadensis* et *S. gigantea*)

Vergerette annuelle
(*Erigeron annuus*)

Lupin à folioles nombreuses
(*Lupinus polyphyllus*)

Hélianthe tubéreux, topinambour
(*Helianthus tuberosus*)

Devenez membre Pro Natura

En tant que membre Pro Natura, vous bénéficiez d'entrées gratuites dans nos centres nature. Vous recevez six fois par an le Magazine Pro Natura. Le journal de Pro Natura pour les enfants « Croc'nature » est envoyé quatre fois par an aux familles et aux juniors. Les Membres privilège sont invités à un événement.

Monsieur Madame Famille Monsieur et Madame

Nom 1 Nom 2 (pour couple)

Prénom 1 Prénom 2 (pour couple)

Rue, n°

NPA, localité

E-mail

Date de naissance 1 Date de naissance 2

Date, signature 1 Date, signature 2

Contribution annuelle minimale

Enfants et jeunes jusqu'à 25 ans: dès CHF 40
(veuillez indiquer la date de naissance)

Membre individuel: dès CHF 80

Famille et couple: dès CHF 100
 Ménage avec enfants jusqu'à 13 ans

Membre privilège: dès CHF 300

Membre à vie: versement unique CHF 2400

Ma contribution annuelle est de: CHF

Possibilité d'inscription en ligne:
pronatura.ch/engagement